



## Photo d'un mineur publiée par un tiers sur réseau social

Par **jakady60**, le **15/05/2011** à **23:03**

Bonsoir, Une personne a reconnu ma fille sur une photo émanant d'une page sur Facebook et m'a alertée ; vérification faite, on voit mes deux enfants (mineures au moment de la photo datée dont l'une est "striée" avec la mention "personnage effacé pour éviter les poursuites" car majeure aujourd'hui) par contre l'autre est "de dos" mais reconnaissable puisque sinon, personne ne m'aurait prévenu ... La loi existe mais semble être contre "moi" puisque ma fille est de dos .... Mais la loi dit également que dans le cas des enfants mineurs, la signature d'autorisation des parents de l'enfant ou de ses tuteurs légaux doit également être obtenue par écrit.

De dos ou pas de dos, je n'ai rien signé .... J'ai demandé gentiment à la personne de "couper" l'endroit où se trouve ma fille car je refuse qu'on la voit sur Facebook sans ma validation (car internet ne me semble pas être si sûr que cela !!) et cette personne me provoque, me dit que c'est un honneur pour ma fille d'apparaître sur cette photo et me renvoie dans mes 18 mètres en me narguant avec un "vous n'avez qu'à porter plainte" Restons adultes, je ne demande pas le retrait de la photo, ma fille majeure décidera elle-même, je demande juste de "couper" l'endroit où se trouve l'autre .... Je ne suis pas d'accord pour que cette personne utilise mes enfants pour me provoquer, m'atteindre bien évidemment et relancer des polémiques car nous avons des "antécédents de mauvaise entente" !!!

On ne peut se retourner contre le site .... Que faire ? Dans l'attente, veuillez agréer, Messieurs, en mes respectueuses salutations